



Normandie Garantie Agri : un nouvel outil pour soutenir les projets agricoles



Thématique

Agriculture, Forêt, Filière équine

Type d'actualité

Lundi 13 janvier, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Clotilde Eudier, Vice-présidente en charge de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, et Ambroise Fayolle, Vice-président du Groupe Banque Européenne d'Investissement (incluant le Fonds européen d'investissement - FEI), ont présenté le dispositif « Normandie Garantie AGRI » au GAEC le Triangle à Saint Pierre en Auge. À cette occasion, des accords ont été signés avec les banques partenaires : Crédit Agricole, Crédit Mutuel-CIC et Bred-Banque Populaire.

Les objectifs

Ce fonds de garantie de prêt vise à soutenir les entreprises agricoles, forestières et équines en facilitant leur accès aux crédits bancaires. Il complète les subventions existantes et permet de :

- **Faciliter l'accès au crédit** pour la réalisation de projets, la création et la reprise d'exploitations, ainsi que le développement de nouvelles activités ;
- **Améliorer l'accès au financement** pour les projets risqués ou pour les bénéficiaires ayant des difficultés à obtenir des crédits ;
- **Alléger les conditions de garantie** imposées par les banques ;
- **Réduire le coût de la garantie** pour les porteurs de projets.

Doté de 35 millions d'euros, ce fonds permettra de financer divers projets, avec un objectif d'accompagner entre 1 000 et 2 000 initiatives pour un montant total de prêts d'environ 260 millions d'euros.

Ce fonds de garantie est doté de 35 millions d'euros (21 millions de fonds FEADER et 14 millions de fonds Région).